



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 212 Mars 2017

Sommaire

Éditorial

Prenons-nous réellement la cybersécurité au sérieux ?

Actualités

Suppression des frais d'itinérance entre le Sénégal et quatre pays à compter du 31 mars 2017

Journée de sensibilisation de masse sur la sécurité sur internet et le mobile

Le GIM-UEMOA fait la promotion des moyens et systèmes de paiement électronique

Rencontre sur le thème « La numérisation de l'Etat Civil : enjeux et perspectives »

Teranga Capital investit 200 millions de francs CFA dans l'entreprise OuiCarry

Séminaire régional sur les radiocommunications organisé par l'UIT et l'UAT

Plus de cinq millions d'électeurs déjà inscrits sur les listes électorales

La CDP sensibilise les élèves et les étudiants à la protection des données personnelles

Formation des magistrats à la lutte contre la cybercriminalité à travers des preuves numériques

La CBAO victime d'un piratage de son système informatique

Contentieux entre l'ARTP et le Groupe Wal Fajri au sujet d'une facture impayée

Ndèye Maimouna Diop, élue Présidente du Comité directeur d'ISOC-Sénégal

Le Groupe Futurs médias a lancé King Fm 99.4, une radio digitale et musicale

Politique

Issakha Diop nommé membre du Comité de direction du FDSUT

Généralisation de la vidéosurveillance : La CDP rassure les citoyens

La BCEAO interdit à Orange Money de procéder à des transferts internationaux d'argent

Lancement officiel du nom domaine « .africa » par l'Union africaine

Doudou Guèye et M. Malick Ndiaye nommés membres du Collège de régulation de l'ARTP

Infrastructures et services

Le Groupe Ecobank a lancé sa nouvelle application dénommée « Ecobank Mobile »

Le Groupe Wari autorisé à opérer en Sierra Leone

Projets

Avanti Communications fournira une connexion Internet haut débit par satellite à Tigo Sénégal

Rendez-vous

Africa IT&Telecom Forum (10-11 avril 2017, Abidjan, Côte d'Ivoire)

Salon international des TIC (18-20 avril 2017, Tunis, Tunisie)

Prenons-nous réellement la cybersécurité au sérieux ?

Les révélations faites durant le mois de mars 2017 sur les cyberattaques dont ont été victimes certains établissements financiers sont particulièrement préoccupantes. A peine venait-on d'apprendre que le piratage de comptes bancaires au sein de la CBAO, avec pour le moins la complicité d'un des agents du service informatique, avait causé un préjudice s'élevant à 1,8 milliards de FCFA qu'un syndicaliste de La Poste révélait que cette institution était victime, chaque année, de cyberattaques entraînant des pertes supérieures à un milliard de FCFA. Ces affaires qui émergent ne sont que l'arbre qui cache la forêt car il est de notoriété commune que les établissements bancaires, financiers ou commerciaux victimes de ce type d'attaques ne communiquent guère sur le sujet, voire renoncent à porter plainte, afin d'éviter de dévoiler les failles de leurs systèmes informatiques et par la même de perdre la confiance de leur clientèle. Ce phénomène n'est ni nouveau ni spécifique au Sénégal, puisqu'une étude réalisée par Kaspersky en 2015 montrait qu'à l'échelle mondiale, les cyberattaques réalisées contre les banques avaient causé des pertes s'élevant à un milliards de dollars américains. Ironie du sort, pratiquement à la même période, le Sénégal abritait une formation destinée aux juges et procureurs des pays francophones et lusophones d'Afrique de l'ouest, avec l'objectif de leur donner des connaissances de base sur la cybercriminalité et la preuve électronique. Certes, le Sénégal s'est doté, depuis janvier 2008, d'une loi sur la cybercriminalité visant à mettre fin à l'inadéquation des normes devant organiser le procès cybercriminel dans toutes les étapes de la procédure et d'une loi sur la protection des données personnelles, mais lorsque l'infraction est commise, il faut bien se rendre à l'évidence qu'il est déjà trop tard. Si l'on insiste beaucoup, et à juste titre, sur la formation des membres des forces de défense et de sécurité et des magistrats en matière de lutte contre la cybercriminalité, il semble que les actions qui devraient être menées en amont pour empêcher, ou du moins prévenir, les crimes et délits relevant de la cybercriminalité sont largement négligées. Ce combat passe d'abord et avant tout par la dispensation de formations pointues en cybersécurité à tous ceux qui officient au sein des systèmes d'information/systèmes informatiques des structures publiques ou privées qu'elles aient une vocation commerciale ou pas. En effet, la question de la cybersécurité n'intéresse pas uniquement les sociétés menant des activités à caractère lucratif. Aujourd'hui, avec l'information généralisée de la société un grand nombre d'organismes publics, qu'ils soient en charge ou pas de l'exécution des missions régaliennes de l'Etat, s'appuient sur d'importants dispositifs informatiques qui doivent être sécurisés car contenant les données à caractère personnel de millions de citoyens. Parmi ceux-ci, deux secteurs qui sont souvent négligés lorsque l'on parle de cybersécurité, et qui sont pourtant essentiels, à avoir l'éducation et la santé. L'éducation car chaque année des milliers d'enfants sont scolarisés et leurs données personnelles introduites dans des systèmes informatiques pour des besoins d'ordre administratifs et pédagogiques et la santé car les différentes structures de santé stockent désormais des données hautement confidentielles relatives à des milliers de nos concitoyens. Que dire de la sécurité des infrastructures essentielles, telles que la production et le transport d'électricité, le monitoring des barrages, des aéroports, des ports et autres secteurs largement équipés en systèmes intelligents ? Au-delà des formations ponctuelles dispensées dans le cadre de la formation continue, une bonne approche de la cybersécurité implique qu'elle soit au cœur des formations initiales dispensées dans le domaine de l'informatique et ce quel que soit leur niveau. Il faut également que l'ensemble des agents des structures publiques ou privées soient sensibilisés à la problématique de la cybersécurité car très souvent, ce sont des failles d'origine humaine qui sont utilisées pour pénétrer illégalement dans les systèmes informatiques. Le message comme quoi la cybersécurité est l'affaire de tous doit donc être largement véhiculé et expliqué. Enfin, à un niveau plus global, il urge plus de matérialiser le projet de création d'une Computer Emergency Response Team (CERT) agité depuis plusieurs années mais qui n'a toujours pas vu le jour sans doute coincé qu'il est entre les tentacules de la pieuvre administrative et les luttes intestines menées par les différentes structures pour savoir qui en aura le contrôle !

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Suppression des frais d'itinérance entre le Sénégal et quatre pays à compter du 31 mars 2017

Conformément à la décision prise par les chefs d'Etat lors du 27^{ème} sommet de l'Union africaine (UA), tenu 10 au 18 juillet 2016 à Kigali (Rwanda), de créer un réseau africain unique de télécommunications (One Africa Network) en vue de réduire les coûts des communications téléphoniques, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo ont mis en place un dispositif visant à supprimer les frais d'itinérance à compter du 31 mars 2017 suite aux accords dits de « Free roaming » signés entre leurs autorités de régulation des télécommunications respectives. Désormais, entre ces cinq pays, la réception des appels est gratuite pour une durée de 300 minutes dans un délai de 30 jours calendaires. Quant aux appels et aux SMS émis, ils seront facturés sur la base des tarifs appliqués par les opérateurs du pays visité. La Côte d'Ivoire et la Sierra Leone, également signataires de ces accords de « Free roaming », devraient rejoindre ce dispositif dans le courant du mois d'avril 2017. Le pilotage de ce projet à l'échelle continentale a été confié à Smart Africa mais il faut préciser qu'un groupe de pays d'Afrique orientale et centrale comprenant le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud ont déjà instauré entre eux une zone de « Free roaming » depuis le 31 décembre 2014.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* Journée de sensibilisation de masse sur la sécurité sur internet et le mobile

Le 29 mars 2017 à l'occasion de la « Journée de sensibilisation de masse sur la sécurité sur internet et le mobile », le Lieutenant Amidou Barka Ba, chef de la brigade spéciale de la lutte contre la cybercriminalité, a révélé qu'en 2016, près de 170 individus avaient été interpellés suite à divers délits (escroquerie, pédophilie, chantage sexuel, usurpation d'identité, etc.) et 313 infractions constatées. Au Sénégal, l'arsenal juridique visant à faire à la cybercriminalité, repose essentiellement sur la loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité et sur la loi n° 2008-12 sur la loi sur la protection des données à caractère personnel.

Association TIC protection : <https://www.facebook.com/AssociationTICProtection/>

Google : <http://www.google.sn/>

* Le GIM-UEMOA fait la promotion des moyens et systèmes de paiement électronique

Le 28 mars 2017, le Groupement interbancaire monétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (GIM-UEMOA), a organisé une rencontre de sensibilisation sur le thème : « GIM-UEMOA, un outil d'intégration régionale et d'inclusion financière au service des administrations publiques-privées et des populations ». A cette occasion, son Directeur général, Blaise Ahouantché, a appelé les Etats membres à adopter les solutions proposées par sa structure pour une meilleure gestion des ressources fiscales et douanières, le paiement des impôts et taxes et une plus grande rationalisation des dépenses de manière générale. Rappelant que le GIM-UEMOA compte plus de 120 institutions interconnectées disposant de 5 000 points de service interconnectés à travers lesquels sont effectuées plus de six millions de transactions par an, il a fait un plaidoyer visant à vulgariser davantage l'usage des moyens et systèmes de paiement électronique de manière à les banaliser.

GIM-UEMOA : <http://www.gim-uemoa.org/>

* Rencontre sur le thème « La numérisation de l'Etat Civil : enjeux et perspectives »

Le 28 mars 2017, le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP), en collaboration avec l'Organisation des Professionnelles des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC), a organisé une rencontre de réflexion sur le thème « La numérisation de l'Etat Civil : enjeux et perspectives ». A cette occasion, Antoine Ngom, Président d'OPTIC, a indiqué que le numérique était l'un des rares secteurs de l'économie où le secteur privé national disposait

d'une expertise. Dans ce sens, il a précisé que l'Etat pouvait faire confiance au secteur privé national pour tous les projets d'envergure en matière de digitalisation et que désormais, il souhaite discuter avec les autorités publiques de tous les grands projets de numérisation afin que le secteur privé national y soit associé à l'instar de ce qui a été fait avec Gaïndé 2000 pour la Douane.

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

* Teranga Capital investit 200 millions de francs CFA dans l'entreprise OuiCarry

Teranga Capital, société d'investissement à impact dédiée au financement et à l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) sénégalaises, a décidé d'investir un montant de 200 millions de francs CFA dans l'entreprise SUGU, porteuse de l'activité OuiCarry, un service logistique complet permettant à tout client au Sénégal, particulier ou entreprise, de passer commande sur tout site marchand sur internet et de se faire livrer ses colis à sa porte de domicile ou de bureau. La start-up OuiCarry qui compte actuellement plusieurs milliers de clients, a été initiée par Olabissi Adjovi, Youssou Ndiaye et Pape Oumar Yam et a été lauréate du prix Orange Fab décerné par la SONATEL et finaliste du concours Great Entrepreneur organisé par le British Council en 2016.

Teranga Capital : <http://www.terangacapital.com/>

OuiCarry : <http://www.ouicarry.com/>

* Séminaire régional sur les radiocommunications organisé par l'UIT et l'UAT

Du 27 mars au 31 mars 2017, Dakar a abrité le séminaire régional sur les radiocommunications UIT/UAT de 2017 pour l'Afrique (RRS-17-Afrique), organisé conjointement par l'Union internationale des Télécommunications (UIT) et l'Union africaine des télécommunications (UAT). Les deux premiers jours ont consacré aux concepts relatifs à la gestion du spectre ainsi qu'aux procédures associées à l'inscription des assignations de fréquence dans le Fichier de référence international des fréquences. Il a également été question du cadre réglementaire actuel de la gestion internationale des fréquences ainsi que des Recommandations UIT-R et des bonnes pratiques relatives à l'utilisation du spectre pour les services de Terre et les services spatiaux, et une formation de base a été proposée sur les outils TIC élaborés par l'UIT pour la notification des assignations de fréquence à ces services et pour les examens techniques. La manifestation s'est achevée par la tenue d'un Forum ayant pour thème « Ordre du jour de la CMR-19 : enjeux et perspectives pour l'Afrique », au cours duquel les principales parties prenantes se sont réunies dans l'optique des décisions importantes qui seront prises prochainement, en matière de gestion du spectre en vue de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications qui aura lieu en 2019.

UIT : <http://www.itu.org/>

UAT : <http://atu-uat.org/>

* Plus de cinq millions d'électeurs déjà inscrits sur les listes électorales

Le 22 mars 2017, en répondant aux questions d'actualité posées par les députés à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Abdoulaye Daouda Diallo, a déclaré qu'à cette date, il y avait 5.127.262 électeurs qui s'étaient inscrits sur les listes électorales. Selon lui, le nombre d'électeurs inscrits devrait dépasser celui contenu dans le dernier fichier électoral et tourner au-delà de plus de six millions d'électeurs à la fin des inscriptions. La clôture des inscriptions sur les listes électorales et du dépôt des demandes de carte d'identité à puce instituée par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est fixée au 25 avril 2017. Après cette date, les Sénégalais devront payer 10.000 francs CFA pour obtenir la carte d'identité en question.

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique : <http://www.mint.sn/>

* La CDP sensibilise les élèves et les étudiants à la protection des données personnelles

Le 21 mars 2017, la Commission de protection des données personnelles (CDP) a entamé une série de tournées dans les établissements publics et privés du Sénégal, en vue de sensibiliser les élèves à la problématique de la protection des données à caractère personnel. Le lycée Galandou Diouf de Dakar a abrité la cérémonie officielle de lancement de cette initiative dont le but est d'inciter les élèves à avoir de meilleurs comportements sur Internet et les réseaux sociaux. Dans ce cadre, la CDP s'appuiera sur le « Référentiel de formation des élèves à la protection des données personnelles » adopté en octobre 2016 à Marrakech (Maroc) par les autorités de protection des données personnelles et procédera à la mise en place de « Clubs protection des données personnelles ».

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* Formation des magistrats à la lutte contre la cybercriminalité à travers des preuves numériques

Le 14 mars 2017, une session de formation à la lutte contre la cybercriminalité à travers des « preuves numériques » organisée à l'intention des juges et procureurs des pays francophones et lusophones de la région ouest-africaine dans le cadre des activités de Action globale sur la cybercriminalité (GLACY) s'est ouverte à Dakar. Son objectif était de renforcer les capacités des États en matière de législation sur la cybercriminalité et de preuve électronique afin de leur permettre d'améliorer leurs capacités en vue d'une coopération internationale plus efficace contre ce type de crimes et délits. Au cours de cette session de formation, trois objectifs ont été spécifiquement visés à savoir la promotion de politiques et stratégies cohérentes relatives à la cybercriminalité et à la cybersécurité, le renforcement des compétences des autorités de police appelées à enquêter sur les affaires de cybercriminalité et la capacité à participer à une coopération efficace entre les forces de police ainsi qu'avec les unités de lutte contre la cybercriminalité en Europe et dans le monde.

* La CBAO victime d'un piratage de son système informatique

La CBAO a été victime d'un piratage de son système informatique dans le cadre duquel des opérations illégales ont été effectuées sur les comptes d'un certain nombre de ses clients établis au Sénégal et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Le montant du préjudice s'élèverait, selon certaines sources, à 1,8 milliard F CFA.

CBAO : <http://www.cbao.sn/>

* Contentieux entre l'ARTP et le Groupe Wal Fajri au sujet d'une facture impayée

Au début du mois de mars 2017, un nouveau contentieux est survenu entre l'Autorité de Régulation des Télécommunications et Postes (ARTP) et le Groupe Wal Fajri au sujet d'une facture d'un montant de 242 millions FCFA relative à l'octroi de neuf fréquences secondaires pour les besoins des stations TV de Tambacounda, Ziguinchor, Kaolack, Kolda, Matam, Louga, Thiès, Richard Toll, Kédougou et Dakar. Cette facture, qui date de février 2011, est contestée par le Groupe Wal Fadjri qui, s'il reconnaît avoir demandé ces fréquences déclare que l'attribution ne lui a jamais été officiellement notifiée et que par ailleurs, il ne les a jamais utilisées. Par ailleurs, l'ARTP réclame au groupe Wal Fadjri un montant de 200 millions FCFA correspondant à d'autres factures qui s'évaluent sur la période allant de 2012 à 2017.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Groupe Wal Fadjri : <https://www.walf-groupe.com/>

* Ndèye Maimouna Diop, élue Présidente du Comité directeur d'ISOC-Sénégal

Le 5 mars 2017, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du Chapitre sénégalais d'Internet Society (ISOC-Sénégal), un nouveau Comité directeur (CD) a été élu dont le bureau est ainsi

constitué :

- Ndèye Maimouna Diop, Présidente
- Ahmath Bamba Mbacké, Vice-président
- Aminata Sy Seck, Secrétaire générale
- Edem Nenekpeku, Trésorier
- Bocar Kane, Trésorier adjoint
- Cedrick Adrien Mbeyet, membre
- Cheikh Mamadou Diagne, membre
- Etienne (Billy) Tshishimbi, membre
- Coura Fall, membre
- Malick Ndiaye, membre
- Mamadou Faty, membre
- Mouhamet Diop, membre
- Ousmane Gassama, membre
- Rufina Dabo Sarr, membre
- Jean-Jacques Ntab, membre

ISOC-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

* Le Groupe Futurs médias a lancé King Fm 99.4, une radio digitale et musicale

Le 28 février 2017, le Groupe Futurs médias (GFM) a lancé King Fm 99.4, une radio digitale et musicale où l'on peut accéder à partir des réseaux sociaux comme Facebook, SanpShat, Youtube, Instagram, etc. King Fm qui émet sur la fréquence 99.4 de la bande FM compte mettre l'accent sur la musique.

King Fm 99.4 : <https://www.facebook.com/King-FM-994-250719318690427/>

Politique

* Issakha Diop nommé membre du Comité de direction du FDSUT

Suite à la nomination de Pape Gorgui Ndong comme Ministre délégué en charge des inondations, Issakha Diop, Maire de Pikine-Est, l'a remplacé au sein du Comité de direction du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT).

FDSUT : <http://www.fdsut.sn/>

* Généralisation de la vidéosurveillance : La CDP rassure les citoyens

Suite à la décision du gouvernement sénégalais, à travers les services du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique, de généraliser l'implantation des caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble des zones sensibles pour renforcer la lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée, la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) a publié un communiqué pour rassurer les citoyens. Dans ce dernier, elle a indiqué que les dispositions nécessaires ont été prises pour préserver la vie privée et protéger les données personnelles de l'ensemble des citoyens conformément à la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 et précisé que le dispositif de vidéosurveillance déployé par le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique a fait l'objet d'une déclaration à la CDP et a été validé par la CDP en session plénière sous le récépissé n° RD/CDP-2015-00145/SP du 24 avril 2015.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* La BCEAO interdit à Orange Money de procéder à des transferts internationaux d'argent

Selon des informations publiées par l'hebdomadaire Jeune Afrique, les directions nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Côte d'Ivoire, au Mali et au

Sénégal ont adressé, à la fin du mois de février 2017, des injonctions à Orange Finances Mobiles Mali, Orange Money Côte d'Ivoire et Orange Finances Mobiles Sénégal en vue de mettre fin, sans délai, aux opérations de transfert international d'argent considérant qu'elles sont hors du champ des activités qu'elles ont été autorisées à effectuer. En effet, selon la BCEAO, ces opérations relèvent exclusivement de la compétence des établissements de crédit installés sur le territoire d'un État membre de l'Union économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ayant reçu la qualité d'intermédiaires agréés, ce dont ne dispose pas Orange qui a uniquement obtenu de la BCEAO trois agréments pour devenir établissement émetteur de monnaie électronique au Sénégal, au Mali et en Côte d'Ivoire.

BCEAO : <http://www.bceao.int/>

* Lancement officiel du nom domaine « .africa » par l'Union africaine

Le 10 mars 2017, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Ndlamini-Zuma, a officiellement annoncé le lancement du nom domaine « .africa » afin de donner « une identité numérique » au continent. Le nom de domaine « .africa » sera disponible commercialement sur Internet en juillet 2017.

Union africaine : <http://au.int/>

Dot Africa : <http://dotafrica.org/>

* Doudou Guèye et M. Malick Ndiaye nommés membres du Collège de régulation de l'ARTP

Le 1er mars 2017, le Collège de régulation de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a accueilli deux nouveaux membres nommés après appel public à candidatures. Il s'agit de M. Doudou Guèye et M. Malick Ndiaye qui remplacent deux membres sortants dont le mandat était arrivé à terme, à savoir M. Amadou Manel Fall, économiste et le Colonel Cheikh Birahim Thioune, spécialiste en radiocommunications. Ces derniers avaient été nommés pour une durée de trois (3) ans non renouvelable par le décret n° 2014-12 du 9 janvier 2014.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

Infrastructures et services

* Le Groupe Ecobank a lancé sa nouvelle application dénommée « Ecobank Mobile »

Le 28 mars 2017, le Groupe Ecobank a officiellement lancé sa nouvelle application dénommée « Ecobank Mobile », service dédié aux clients particuliers comme aux entreprises grâce notamment à la fonctionnalité Masterpass QR qui permet aux clients d'effectuer des achats en ligne ou en magasin à l'aide de leur téléphone, depuis leur compte bancaire. L'application Ecobank Mobile permet d'envoyer et de recevoir de l'argent, de payer des factures, d'acheter du crédit téléphonique, de faire des transactions classiques ou encore de payer en ligne.

Groupe Ecobank : <http://www.ecobank.com/>

* Le Groupe Wari autorisé à opérer en Sierra Leone

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion, le Groupe Wari a obtenu l'autorisation de la Banque centrale de Sierra Leone pour opérer dans ce pays. Pour mémoire, en décembre 2016, le Groupe Wari avait obtenu un agrément du même type de la Banque centrale de la République fédérale du Nigéria. Le Groupe Wari est également présent au Ghana depuis 2014 via un accord avec Bank of Africa (BOA).

Wari : <http://www.wari.com/>

Projets

* Avanti Communications fournira une connexion Internet haut débit par satellite à Tigo Sénégal

Avanti Communications Group a signé un accord de partenariat avec le groupe Millicom International Cellular (MIC), jusqu'à présent propriétaire de Tigo Sénégal, pour accroître la connectivité Internet au Sénégal et en Afrique subsaharienne. Dans le cadre, de son projet Avanti ECO, lancé en septembre 2016, au Sénégal, Avanti Communications installera des bornes Wi-Fi alimentées à l'énergie solaire dans les zones rurales mal desservies pour fournir un accès Internet à prix réduits à leurs habitants. Avanti Communications Group installera également une station terrestre au Sénégal et utilisera le Data Center de Tigo Sénégal, en construction à Diamniadio. Une fois la station terrestre et le Data Center achevés et combinés, Avanti Communications Group sera en mesure de fournir à ses utilisateurs une connectivité data sécurisée et de haute qualité. Ultérieurement, grâce au lancement de son satellite Hylas 4, Avanti Communications, s'appuiera sur la station terrestre construite au Sénégal pour élargir son offre de connectivité data à haut débit en Afrique Subsaharienne.

Avanti Communications Group : <http://www.avantiplc.com/>

Millicom International Cellular : <http://www.millicom.com/>

Tigo Sénégal : <http://www.tigo.sn/>

Rendez-vous

* Africa IT&Telecom Forum (10-11 avril 2017, Abidjan, Côte d'Ivoire)

La septième édition de l'Africa IT&Telecom Forum (AITTF), organisée par i-conférences en partenariat avec l'Agence nationale du service universel des Télécommunications/TIC (ANSUT) et Maroc Télécom, se déroulera tiendra les 10 et 11 avril 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'édition 2017 abordera les questions clés de l'administration digitale en Afrique et son rôle de contributeur à la modernisation et au développement des pays.

* Salon international des TIC (18-20 avril 2017, Tunis, Tunisie)

La prochaine édition du Salon international des technologies de l'information et de la communication (SATIC) se déroulera du 18 au 20 avril 2017 à Tunis (Tunisie). Organisé par Tunisie Afrique Export en étroite collaboration avec la société des Foires internationales de Tunis et en coopération avec la Fédération des TIC au sein de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), il comportera trois volets importants, (1) la présentation d'une offre complète des TIC en Tunisie, (2) l'organisation de rencontres B2b ciblées et préétablies et (3) l'organisation de workshops sur des sujets d'actualité relatifs au Business TIC en Afrique.

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)

Osiris, mars 2017